



Peut on nous obliger à payer des frais d'enterrement

Par **barbaradom**, le **25/11/2011** à **19:55**

Bonjour,
la grand mere de mon mari est décédée et l'enterrement est lundi.
Elle était en maison de retraite. Son fils (le pere de mon mari) est mort il y a longtemps et la mère de mon mari a gagné un procès il y a longtemps comme quoi elle ne devait rien à cette dame car elle a perdu tout contact avec elle. La maison de retraite a donc été payé par des aides sociales. Mon mari n'a aucun lien ni gardé contact avec elle.
On nous demande maintenant de payer une partie des frais des obseques alors qu'on a déjà l'intention de refuser l'héritage (s'il y en a un). Est on obligé de payer?

Par **Domil**, le **26/11/2011** à **23:23**

Qui vous demande ? et comment (acte d'huissier, LRAR)
L'obligation alimentaire entre ascendants et descendants contient les frais funéraires. Vous pouvez demander au JAF de fixer la somme en fonction de vos moyens et éventuellement vous défendre